

---

# Projet éolien de Bernissart

## Réunion d'information Préalable

14 juin 2017

---



---

# Agenda

---



## Accueil et introduction

- ✓ Annette Cornélis, Echevine : Présidence de la réunion
- ✓ Pascal François, Modérateur

## 1. Présentation du projet

- ✓ Michael Lavry, ENGIE Electrabel
- ✓ Olivier Bontems, IDETA

## 2. Etude d'incidences

- ✓ Jean-Christophe Genis, Bureau d'étude indépendant CSD

## 3. Questions / Réponses

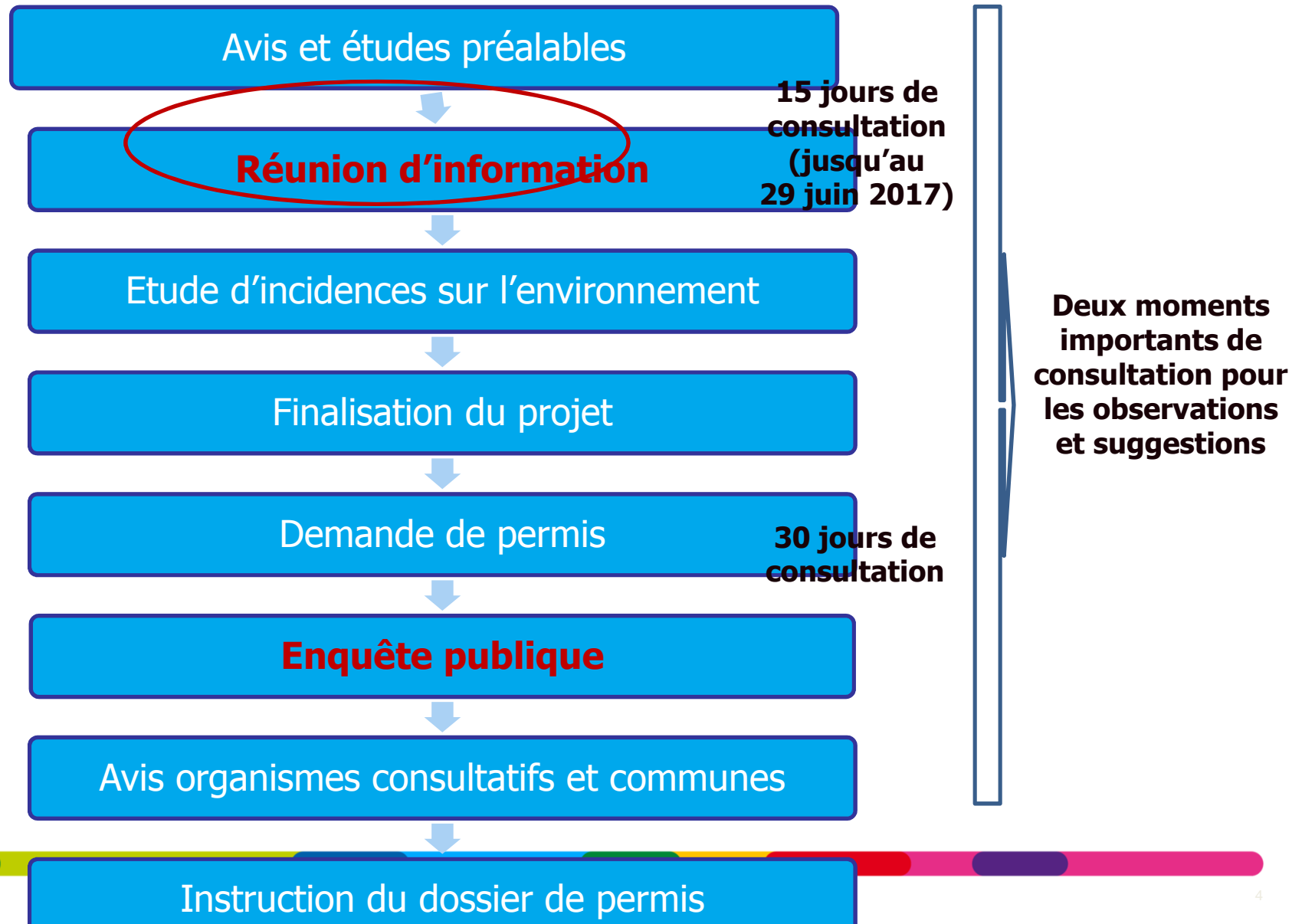
## Objectif



Cette réunion a pour objet :

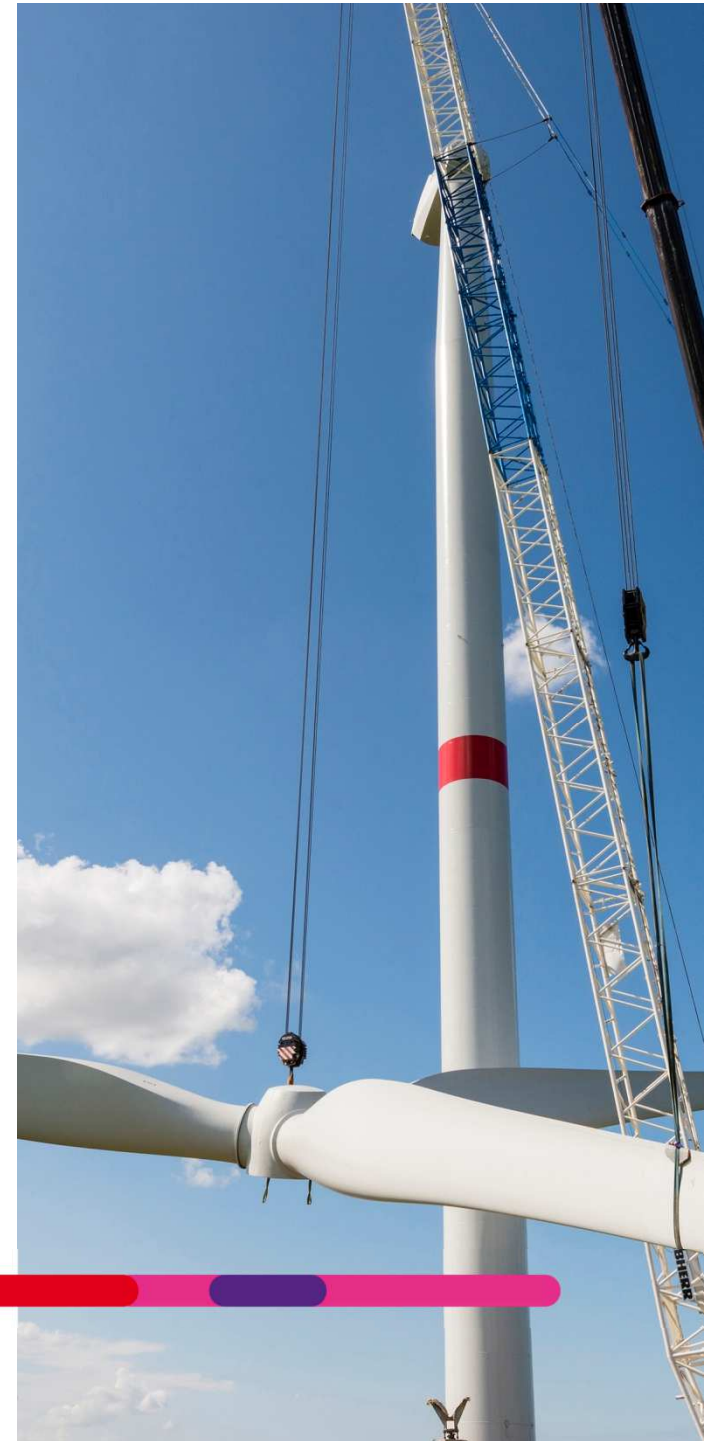
1. de permettre au **demandeur de présenter son projet**;
2. de permettre au **public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions** concernant le projet;
3. de mettre en évidence des **points particuliers** qui pourraient être abordés dans **l'étude d'incidences**;
4. de présenter des **alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

## La procédure légale



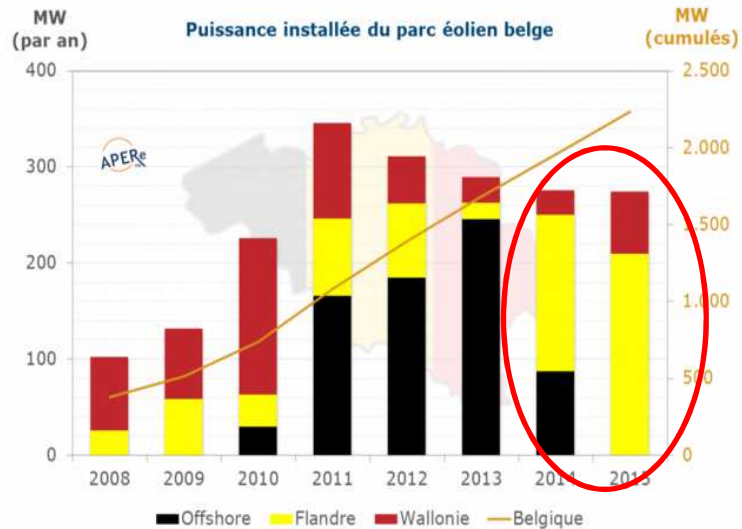
# 01

## Contexte éolien en Wallonie Pourquoi le projet de Bernissart est-il prioritaire ?



# Contexte éolien en Wallonie

## Des objectifs contraignants



Actuellement plus de 300 éoliennes installées en Wallonie



### Les objectifs pour la Wallonie dans l'éolien pour 2020

1. Equivalent à **250 éoliennes** supplémentaires
2. Un cadre réglementaire défini par le Gouvernement (CoDT,...)
3. Priorité le long des **grandes infrastructures** et **zonings industriels**



---

## Contexte éolien en Wallonie

### Une implantation le long de la E42

---



- ✓ Volonté claire de favoriser les zones :
  - le long des infrastructures autoroutières;
  - le long des infrastructures ferroviaires
  
- ✓ Evolution de la législation avec l'entrée en vigueur du **nouveau CODT** depuis **juin 2017** qui permet l'implantation d'éoliennes **sans modification du plan de secteur** (CoDT : *art D.II.36-2*)
  - En zone agricole, implantation d'éoliennes à une distance maximale de **1500m de l'axe des principales infrastructures de communication** (AGW : *art. R.II.36-2.*)



---

## Comment ?

Une approche sérieuse et ancrée dans le territoire

---



- ✓ **ENGIE Electrabel** entend rester un **partenaire de référence** dans la réalisation de **projets respectueux de leur environnement**
  
- ✓ Une **expertise reconnue dans la production d'électricité** :
  - 1<sup>er</sup> producteur vert du pays
  - + de 30 parcs éoliens
  
- ✓ Développement de **partenariats** :
  - Avec les communes de la région (W4W) ;
  - Avec les riverains via :
    - (i) des **coopératives citoyennes**
    - (ii) la **coopérative Electrabel CoGreen** avec déjà plus de 1600 coopérants (possibilité d'achat de parts pour les riverains)





---

## Un partenaire de confiance

### Un partenariat public/privé crédible

---



Créée en 2014, la société **Wind4Wallonia** associe ENGIE Electrabel avec plusieurs intercommunales wallonne pour financer et exploiter des parcs éoliens en Wallonie

- Un **partenariat 50/50** entre ENGIE Electrabel et des intercommunales wallonnes
- Modèle d'avenir assurant un **retour positif de l'énergie renouvelable pour la Région et la collectivité**
- Déjà **deux parcs en activité** à Dour et Sterpenich





## Le projet éolien de Bernissart

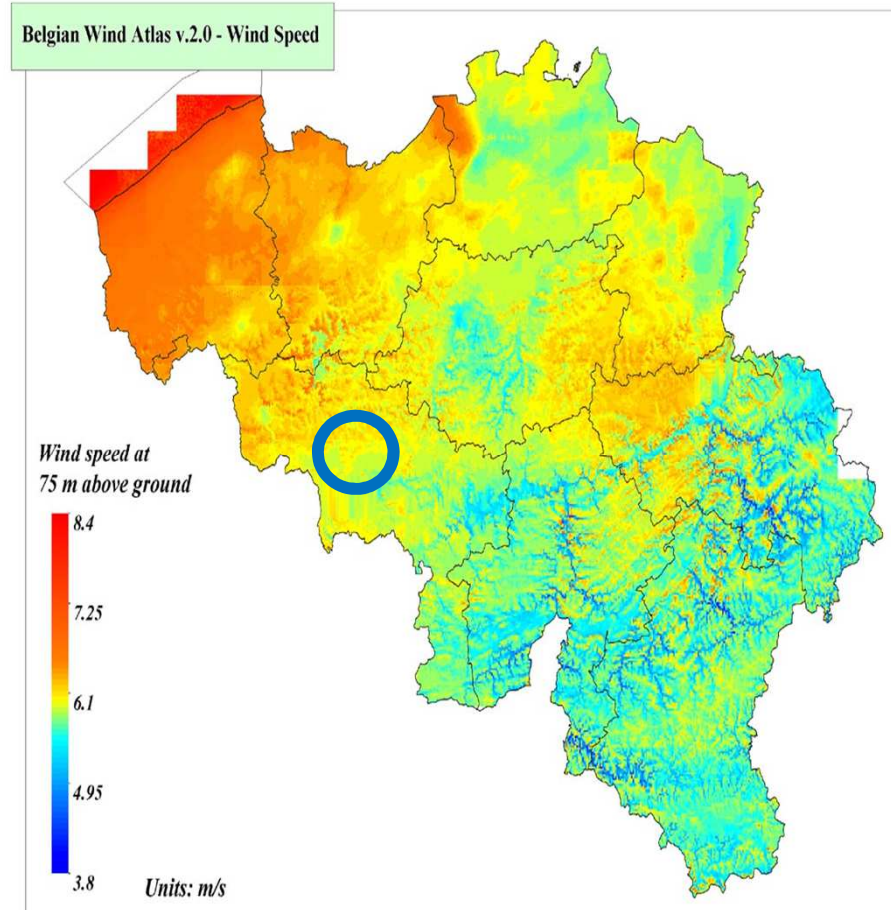
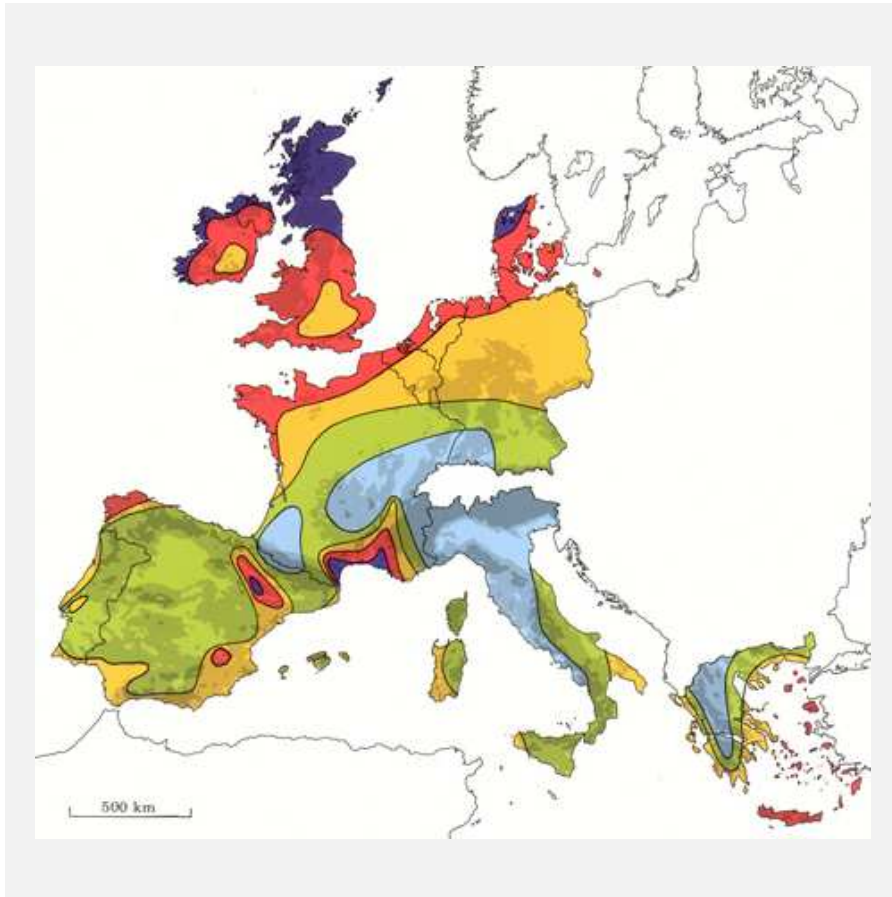


—  
**Pourquoi – Comment – Où ?**  
—



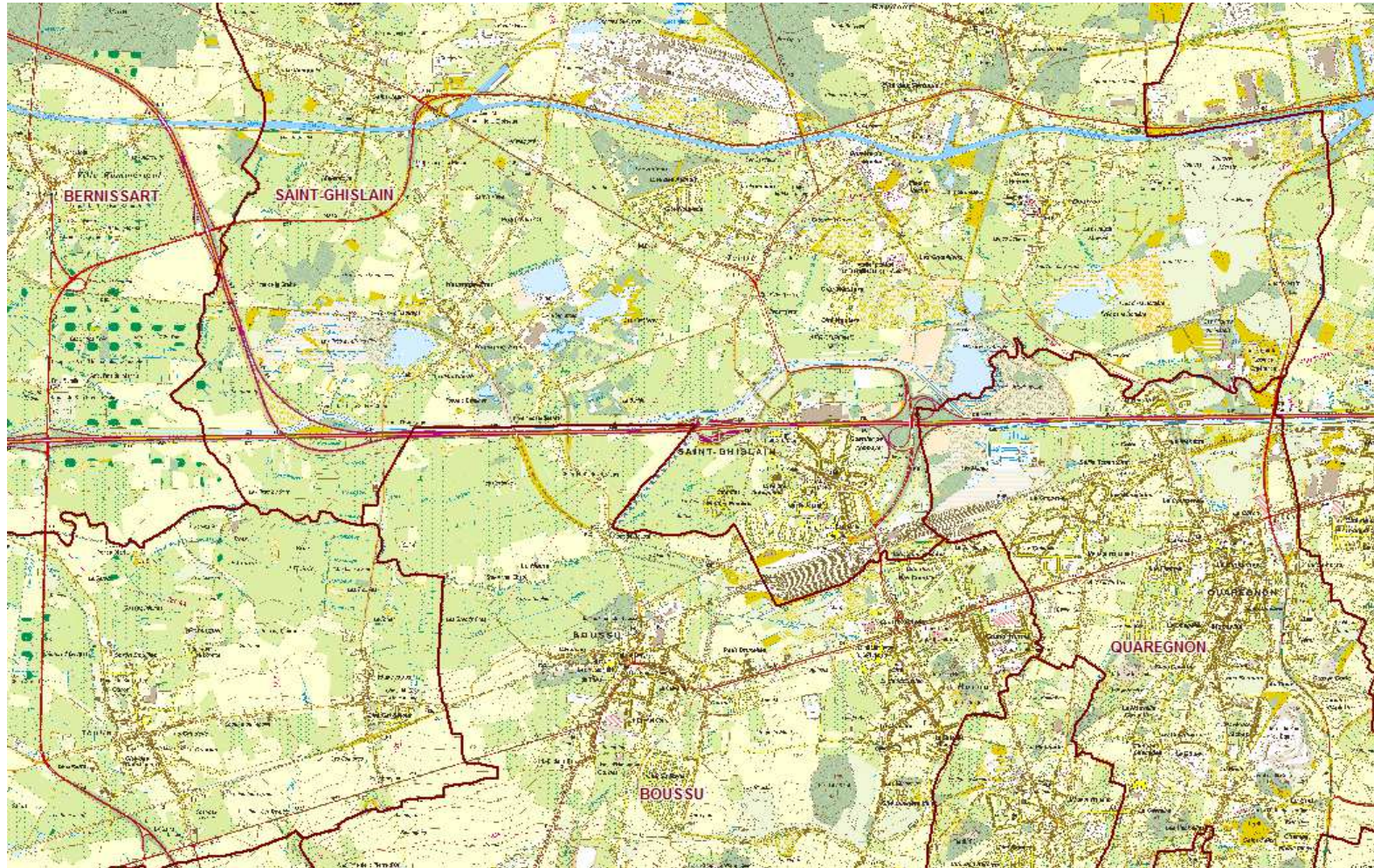
# Contexte éolien en Wallonie

## Un potentiel venteux important en Belgique



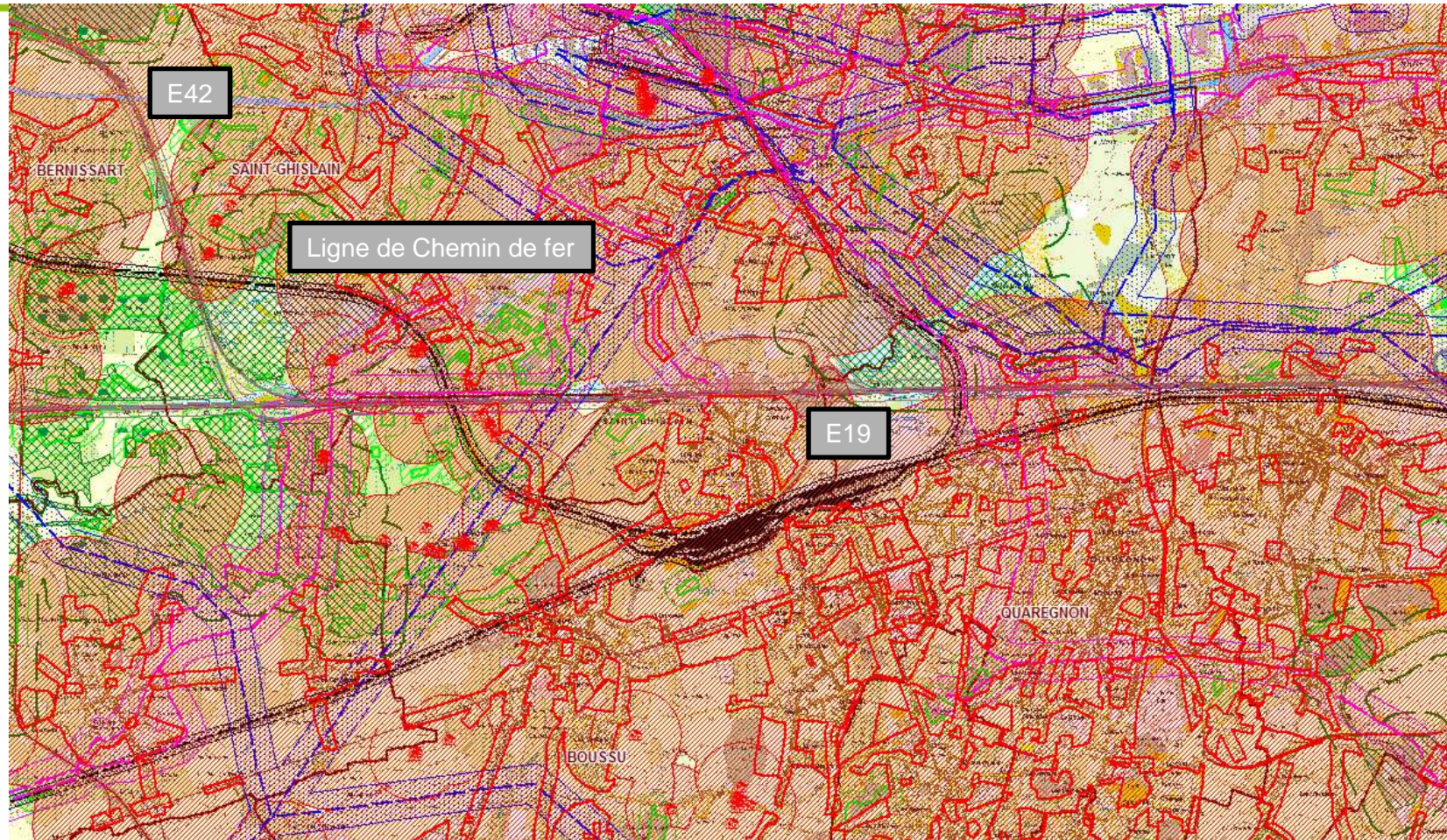


# Choix du site: analyse cartographique



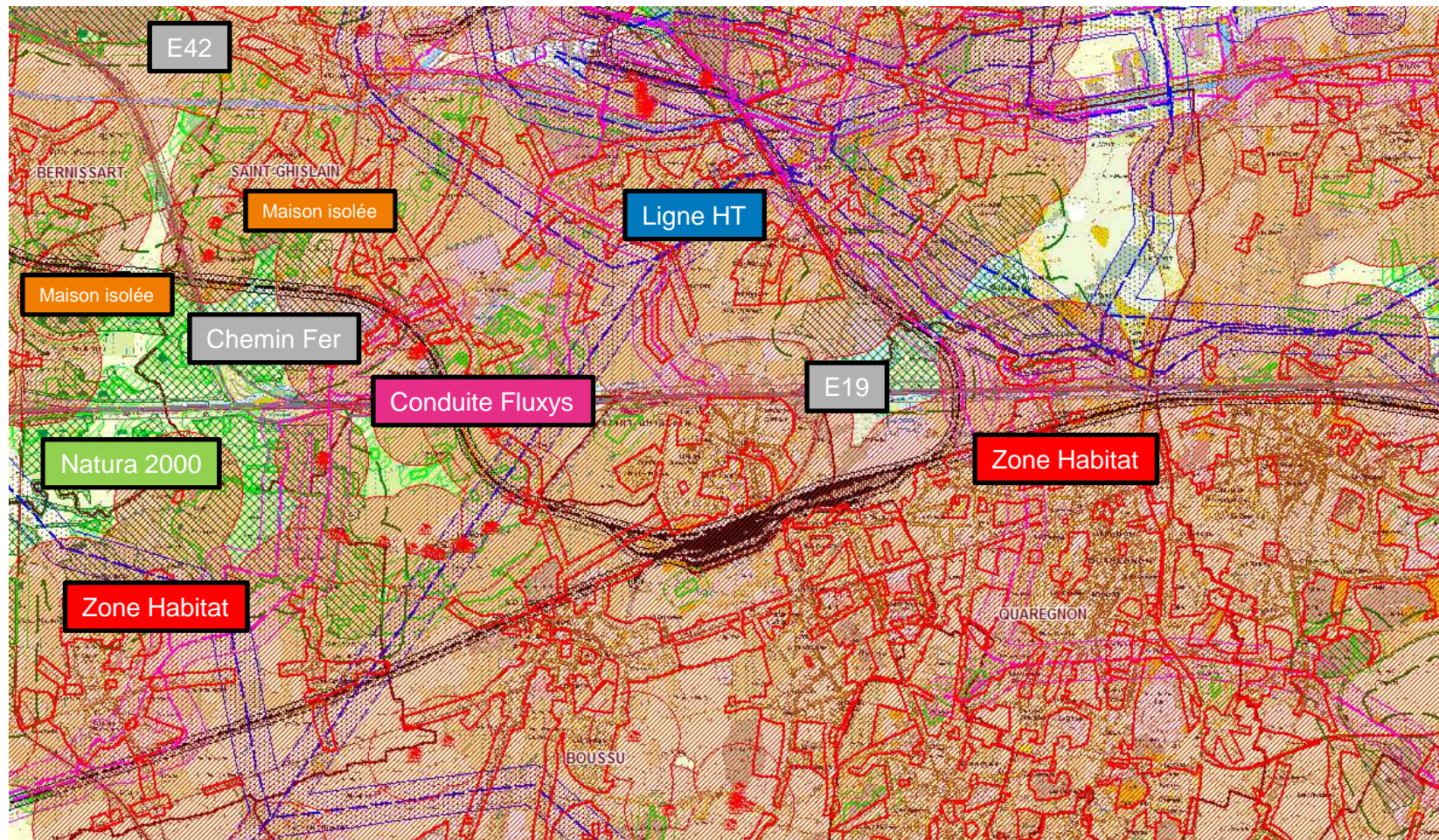


# Choix du site: analyse cartographique





# Choix du site: analyse cartographique



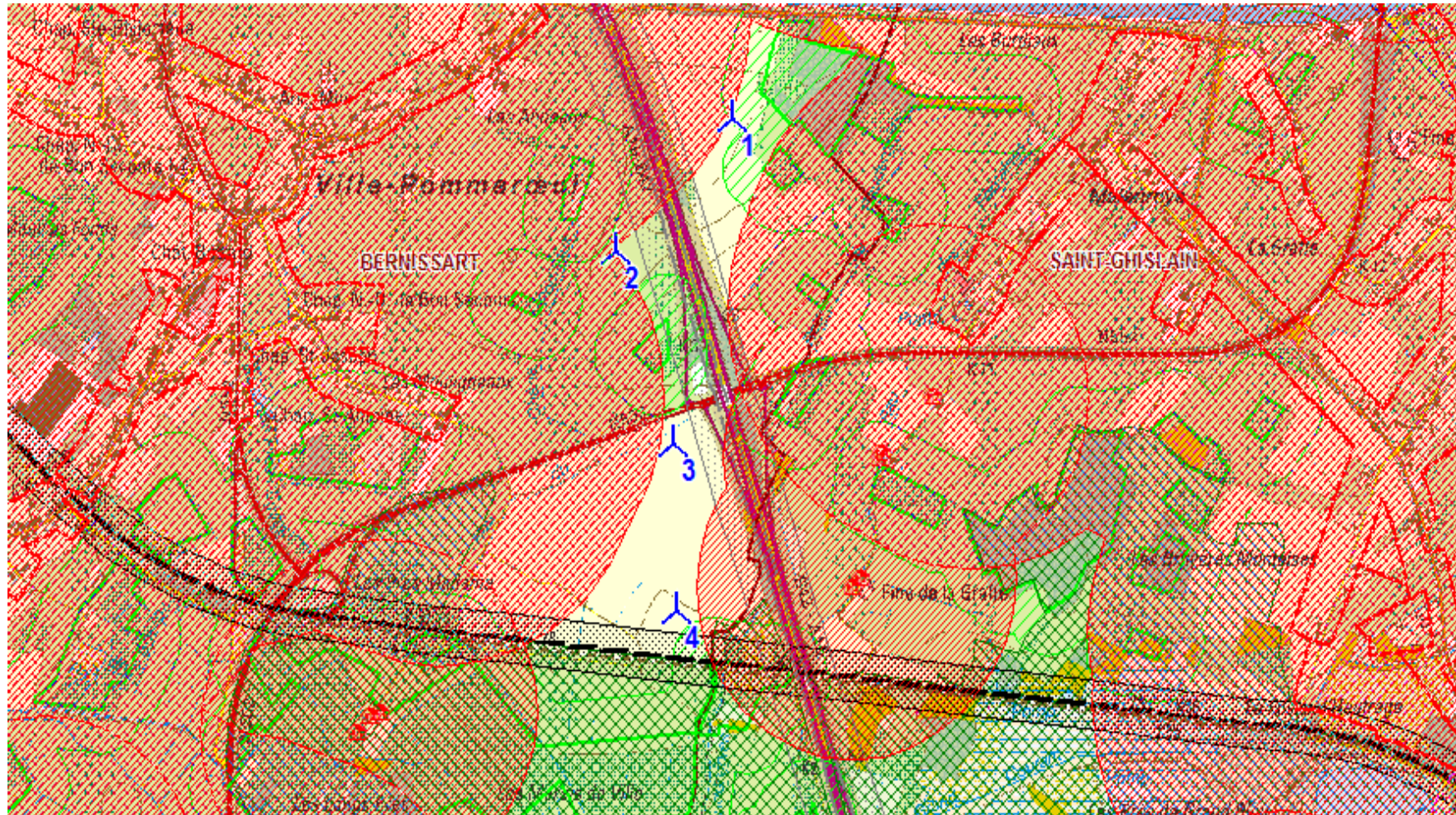


# Choix du site: analyse cartographique





# Situation du projet





# Situation du projet



---

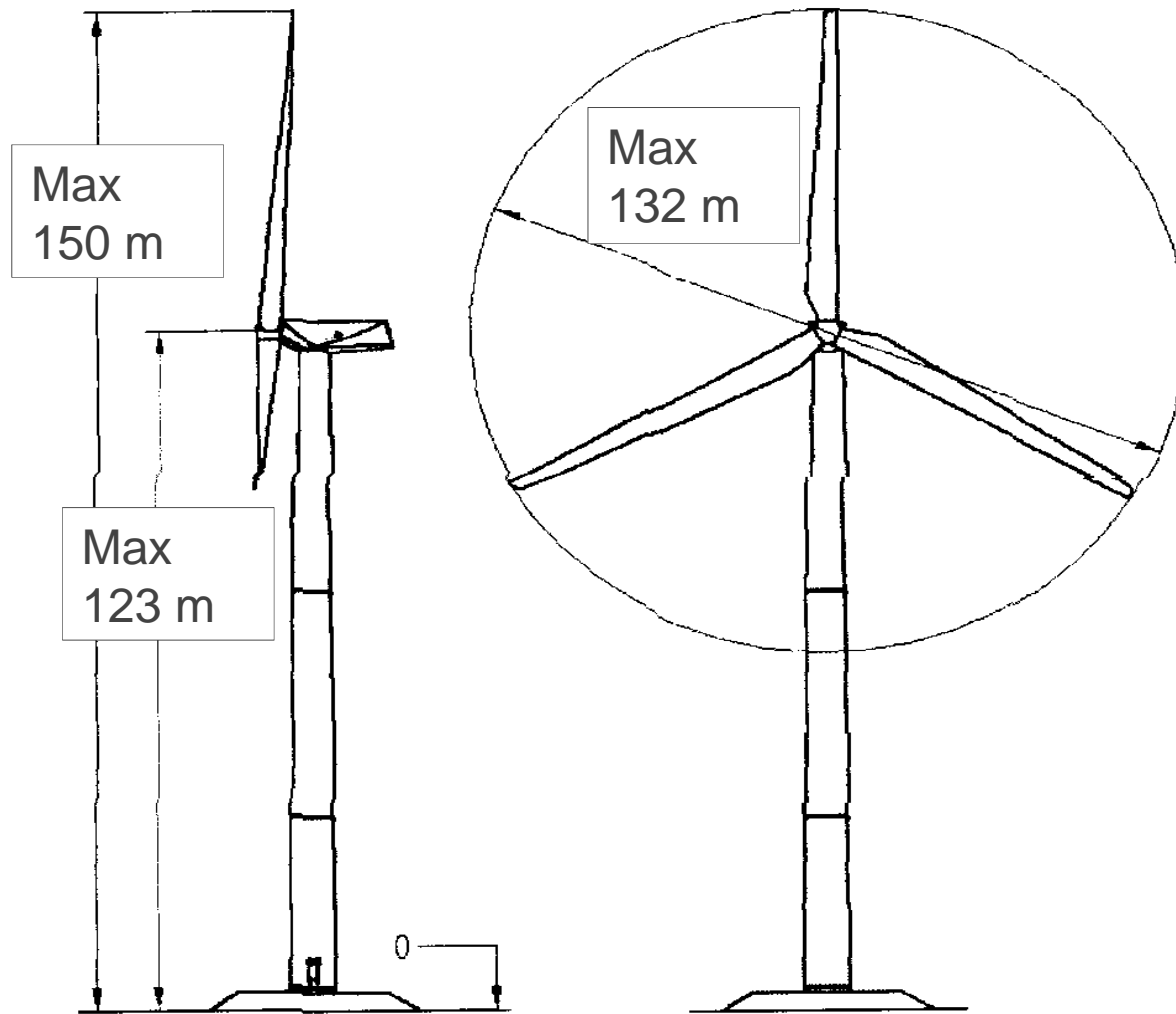
## Le Projet en chiffres

---

- ✓ 4 éoliennes
- ✓ Minimum **4x hauteur de l'éolienne** des **zones d'habitat** et **400m** des **habitations isolées**
- ✓ Maximum **150m** de **hauteur totale**
- ✓ A Bernissart le long de l'autoroute (E42)
- ✓ Projet situé entièrement en Zone Agricole
- ✓ 1 cabine de tête
- ✓ Production annuelle estimée : +/- **24 million de kWh** soit 6 400 ménages
- ✓ +/- **12.000 tonnes de CO2** évitées par an (en comparaison avec les émissions CO2 d'une centrale au gaz)



—  
**Type d'éolienne : capacité de production maximum 3,5 MW**  
—

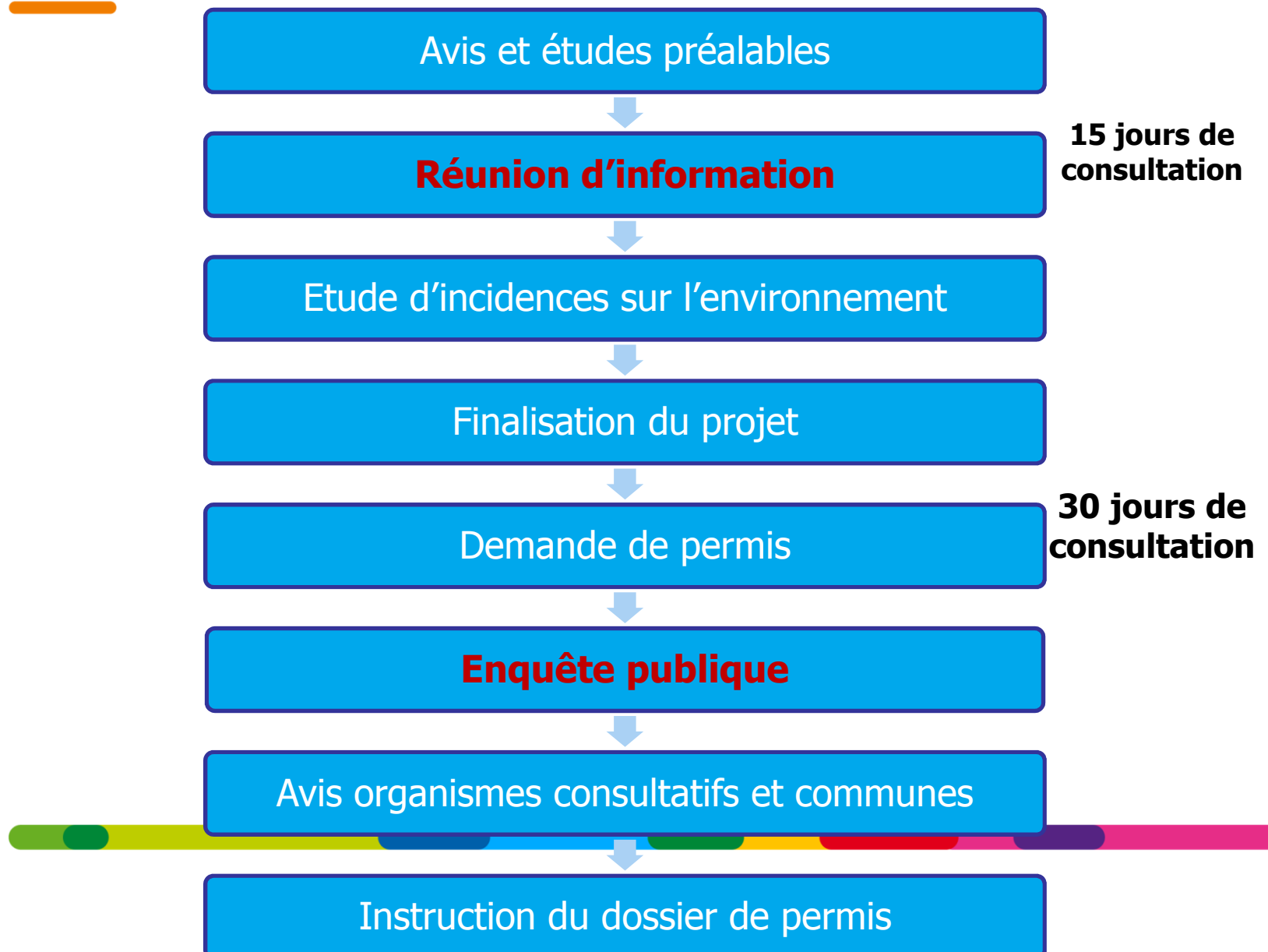


# 03

**Déroulement d'un projet**  
Quel planning, quel impact ?



## Déroulement d'un projet éolien



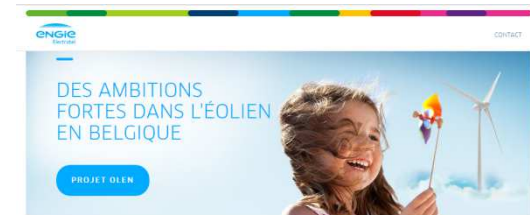


# Transparence avec les riverains



## Objectif d'assurer une bonne intégration du projet auprès des riverains avec une communication transparente et pro-active

- Participation active aux réunions d'informations
- Un blog éolien mis à jour de manière régulière



Bienvenue sur notre blog éolien!

La construction d'un parc éolien est annoncée à proximité de chez vous ? Vous souhaitez en savoir plus ? Ou poser une question au responsable du projet ? Vous êtes au bon endroit !

- Un dialogue et des rencontres régulières avec la presse locale



News > Acteur public > Inauguration du plus grand parc éolien de Belgique

### Inauguration du plus grand parc éolien de Belgique

Article publié le 13 juin 2016 dans Acteur public, News

Ce vendredi 10 juin, Wind4Wallonia et Ventis ont inauguré quatre nouvelles éoliennes qui s'étalent sur 3 communes : Dour, Quévrain et Hensies.

#### PLUS GRAND PARC DE BELGIQUE

Avec ses nouvelles éoliennes, le parc de Dour/Quévrain/Hensies compte à présent 18 éoliennes ce qui en fait le plus grand parc de Belgique avec une capacité totale de production de près de 40 MW.

La production estimée à 90.000.000 kWh/an équivaut à la consommation de 26.000 ménages ! Annuellement, ce sont environ 41.000 tonnes de CO2 qui seront évitées.

Équipées d'un système innovant anti-bruit, ces nouvelles éoliennes contribueront aux objectifs wallons de lutte contre le réchauffement climatique en approvisionnant la Région en électricité verte.

#### UNE DÉMARCHE NOVATRICE ET MODERNE

Le parc, présent dans le paysage hennuyer depuis 2007, est un bel exemple de partenariat public-privé incluant les citoyens puisqu'il rassemble deux développeurs privés, les communes, une coopérative citoyenne et plusieurs intercommunales wallonnes dont l'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut - IPFH - gérée par IGRETEC.



---

# 04

## Conclusion

---



---

## Conclusion : Inscrire Bernissart dans la transition énergétique

---

La construction d'un parc éolien est un **projet positif pour la commune et pour les riverains** :

- Participation de la commune et des riverains aux **objectifs climatiques mondiaux**
- Une **taxe communale** annuelle pour chaque éolienne installée sur le territoire de la commune
- Approche **participative** (Partenariat public/privé – Coopératives Citoyennes - Electrabel CoGreen)
- Des **projets environnementaux au niveau local**





# Questions ?



Rendez-vous sur notre blog éolien :  
[electrabel-wind.be/](http://electrabel-wind.be/)

